

Règlement de la course à obstacles « La Haute Folie »

Edition 2022



Article 1 : organisation

L'association « Martinvast Festivités » et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche (UDSP 50), désignés ci-après par **l'organisation**, sont coorganisateur de l'évènement « La Haute Folie » dont la quatrième édition aura lieu le **dimanche 18 septembre 2022**, sur des terrains privés situés de part et d'autre de la Divette sur les communes de Sideville et Martinvast.

Article 2 : acceptation du règlement

Le règlement définit les règles de fonctionnement de « La Haute Folie ». Il pourra être adapté ou complété par l'organisation si nécessaire.

L'inscription d'un participant à « La Haute Folie » atteste que celui-ci a pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant :

- ne respectant pas les consignes d'un organisateur ;
- ayant une attitude antisportive (gêne délibérée des autres participants, refus du règlement, ...) ;
- risquant de mettre en danger sa personne ou celle d'autrui (consommation d'alcool ou de stupéfiants...).

Article 3 : épreuves et catégories

Chaque épreuve est une course pédestre sur un terrain vallonné, entrecoupée d'obstacles à franchir et de défis à relever. Des vagues de 120 à 140 coureurs sont constituées, ce qui permet d'échelonner les départs. Aussi, la saisie du nom d'une équipe lors de l'inscription permet aux différents membres de courir et s'amuser ensemble ; de plus, le retrait des bracelets ou dossards pourra être effectué par un seul membre de l'équipe.

Deux courses « adultes » sont proposées :

- **La Course Elite** : course chronométrée d'environ 8 kilomètres avec classement, comprenant plus de 50 obstacles, pour sportifs confirmés âgés de plus de 16 ans et recherchant la performance ;
- **La Course Populaire** : course non chronométrée et sans classement d'environ 8 kilomètres, comprenant plus de 50 obstacles, accessible aux sportifs et aux courageux âgés de plus de 16 ans ; pour les moins téméraires, une option (raccourci en seconde partie du parcours) sera proposée afin de réduire à environ 6 kilomètres et 40 obstacles.

ainsi que quatre courses réservées aux plus jeunes :

- **La Petite Folie** : course d'environ 3 kilomètres avec une vingtaine d'obstacles, certains difficiles avec traversées d'eau, pour les adolescents sportifs âgés de 12 à 16 ans (nés entre 2006 et 2010 inclus) ;
- **La Douce Folie** : course de 2 kilomètres avec une quinzaine d'obstacles, accessible à tous les adolescents âgés de 10 à 16 ans (nés entre 2006 et 2012 inclus) ;
- **La Mini Folie** : course découverte de 1200 mètres avec une dizaine d'obstacles, pour les enfants âgés de 7 à 11 ans (nés entre 2011 et 2015 inclus) ;
- **La Micro Folie** : course découverte de 600 mètres comprenant de petits obstacles, accessible à tous les enfants âgés de 6 à 9 ans (nés entre 2013 et 2016 inclus).

Article 4 : conditions de participation

Chaque participant aux épreuves « La Course Elite » et « La Course Populaire » est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles. Il reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 8 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'une hauteur pouvant atteindre 4 m, traverser une zone boueuse ou marcher dans une eau peu profonde. Même lorsqu'il n'est pas obligatoire, le certificat médical est fortement recommandé. De plus, le franchissement ou la tentative de franchissement d'un obstacle restent de la seule initiative du concurrent. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique, un mouvement inapproprié ou une technique de franchissement inadaptée.

Chaque participant (hormis pour les courses « jeunes ») doit être âgé de 16 ans ou plus le jour de l'évènement. Tout mineur participant à l'une des courses doit fournir une autorisation parentale dûment signée.

Conformément à l'article L 231-2-1 du code du sport, la participation à l'épreuve « La Course Elite », seule course chronométrée avec classement, est soumise à présentation :

- soit de la copie d'une licence FFA, FFCO, FFTRI, UFOLEP Athlétisme ou FFPM, en cours de validité le jour de la course ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité physique datant de moins d'un an le jour de la course et portant la mention « course à pied en compétition ».

Article 5 : tenue vestimentaire - déguisements

Le seul équipement nécessaire est une bonne paire de chaussures, adaptées à la course tout-terrain. Sont fortement conseillés : T-shirt près du corps, collants près du corps et gants pour les obstacles à escalader.

Les bijoux (colliers, gourmettes, boucles d'oreilles, ...) et tout autre objet faisant encourir des risques d'accident ou de blessures aux participants sont interdits.

Le port de déguisements est fortement conseillé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Article 6 : inscription à la course

Les participants aux différentes courses doivent s'inscrire via le site internet de la manifestation :

www.la-haute-folie.org

Les inscriptions pour les courses adultes sont ouvertes du samedi 7 mai 2022 (à partir d'un horaire non révélé compris entre 16h00 et 18h00) au dimanche 4 septembre (23h59), sauf si le nombre maximal de participants est atteint. Le paiement est effectué en ligne par carte bancaire sur site sécurisé simultanément à l'inscription. Un tarif préférentiel est proposé jusqu'au jeudi 30 juin 2022 (23h59).

Sous réserve de places disponibles, il sera possible de s'inscrire sur place le vendredi 16 et samedi 17 septembre 2022 de 14h00 à 18h00 (paiement en espèces ou par chèque bancaire sur présentation d'une pièce d'identité).

Tout engagement est ferme et définitif. Le nombre maximal de participants est fixé à **100** pour La Course Elite, et **3 000** pour La Course Populaire.

Pour les courses « jeunes » limitées à **600** participants toutes catégories confondues, les inscriptions sont ouvertes sur internet du samedi 13 août (10h00) au dimanche 4 septembre 2022 (23h59). **Une seule inscription par enfant est autorisée.** S'il reste des places, elles seront également possibles sur place les vendredi 16 et samedi 17 septembre de 14h00 à 18h00, ainsi que le dimanche 18 septembre, jour de l'évènement.

Article 7 : tarifs

Les courses « jeunes » (La Micro Folie, La Mini Folie, La Douce Folie, La Petite Folie) : **gratuit**.

La Course Populaire : **26 euros** par personne pour les inscriptions avant le 30 juin 2022, puis **30 euros**.

La Course Elite : **33 euros** par personne pour les inscriptions avant le 30 juin 2022, puis **38 euros**.

Ces tarifs s'entendent hors frais de contribution au fonctionnement du gestionnaire d'inscriptions HelloAsso.

Article 8 : annulation pour cas de force majeure

En cas de force majeure, d'évènements climatiques, de catastrophes naturelles ou de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des personnes, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Toute annulation pour cas de force majeure donnera lieu au remboursement des frais d'inscription.

Article 9 : assurances et responsabilités

Conformément au cadre réglementaire en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance « responsabilité civile » auprès de la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France.

L'association décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit. Les participants doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ou souillée.

Il incombe aux participants de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorses, fractures, plaies...). L'organisation recommande vivement aux participants de souscrire auprès de leur assureur une garantie individuelle accident. En cas d'accident, celle-ci permet la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, du préjudice financier en cas d'arrêt de travail.

Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénale ou civile en cas d'accident corporel quel qu'il soit, ou matériel qui pourrait survenir.

Article 10 : ravitaillement

Chaque participant aux courses « La Course Elite » et « La Course Populaire » bénéficiera de deux ravitaillements : l'un à mi-parcours, le second à l'arrivée.

Pour La Petite Folie, La Douce Folie, La Mini Folie et La Micro Folie, un goûter sera offert à l'arrivée.

Article 11 : déroulement des courses adultes

Bracelets et dossards :

La participation à ces épreuves nécessite le port du bracelet remis par l'organisation ainsi que, pour La Course Elite, un dossard fixé sur la poitrine et apparent. Les personnes sans bracelet (et sans dossard pour La Course Elite) ne seront pas admises sur le parcours.

Les dossards et bracelets sont à retirer au village-accueil :

- le vendredi 16 septembre de 14h00 à 18h00 ;
- le samedi 17 septembre de 14h00 à 18h00 ;
- ou le dimanche 18 septembre de 8h00 à 12h30, une heure et trente minutes avant le départ.

Les bracelets (et dossards) seront remis sur présentation d'une pièce d'identité, uniquement si le dossier d'inscription correspondant est complet (certificat médical validé pour La Course Elite, autorisation parentale validée pour les coureurs de moins de 18 ans). Un participant peut retirer les dossards des autres membres de son équipe.

Départs :

Les départs se font par vague de 120 à 140 coureurs. Vingt minutes avant l'heure de départ, chaque participant muni de son bracelet fixé au poignet doit se présenter au contrôle devant l'aire de départ, dans laquelle sera proposé un échauffement collectif et animé. Pour vérifier l'heure de départ de sa vague, consulter le site de la course, page « Inscriptions », rubrique « Liste des inscrits ». Les éventuels inscrits sur place seront répartis dans les différentes vagues. Tout participant qui n'est pas présent pour le départ de sa vague est considéré hors course et ne pourra pas participer à une autre vague.

C'est pourquoi, il est conseillé d'être présent, en tenue et muni de son bracelet (et dossard pour la Course Elite), **trente minutes** avant le départ de sa vague.

Vous trouverez dans le village-accueil une consigne gratuite pour y déposer vos effets personnels.

Parcours :

Les participants devront respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par des filets, rubalises ou banderoles ainsi que toute consigne émanant d'un contrôleur présent sur chaque obstacle majeur ou d'un membre de l'organisation.

Les obstacles répartis tout au long du parcours sont de plusieurs types : franchissement de rivières, bottes de pailles à grimper, escalade, traversées sur filets, clôtures, traversées pierreuses, sauts, champs de boue, toboggans, murs de bois, ... Le franchissement ou la tentative de franchissement d'un obstacle restent de la seule initiative de chaque participant.

Pour La Course Elite, les concurrents se doivent de franchir tous les obstacles pour bien figurer au classement de la course. Un obstacle non franchi dans sa totalité génère une pénalité de temps (1, 2 ou 3 minutes selon la difficulté de l'obstacle) voire déclassement en cas de contournements répétés. Seuls les contrôleurs présents sur le parcours sont compétents pour relever les contournements d'obstacles ou franchissements incomplets.

Arrivée :

Pour « La Course Elite », l'heure de passage sous la ligne d'arrivée de chaque concurrent identifié par son numéro de dossard sera relevée, ce qui permettra d'attribuer un temps de parcours. L'organisation est la seule compétente pour relever et enregistrer les temps de parcours.

Le grand Mur des Champions » et « **Le grand Half-pipe** » situés après la ligne d'arrivée ne font pas partie du parcours chronométré. Toutefois le franchissement de ces obstacles donne droit à un bonus : deux minutes pour le grand mur, une minute pour le grand Half-pipe.

Classement :

Sur la base des temps de parcours relevés, des éventuelles pénalités infligées en cas de non franchissement ou franchissement partiel d'un obstacle, et des bonus accordés (une minute pour le « grand Half-pipe » et deux minutes pour le « grand Mur des champions »), un classement est réalisé. Seuls les concurrents ayant réalisé la totalité du parcours en moins d'une heure et trente minutes seront classés ; les autres pourront bien-sûr terminer l'épreuve mais seront considérés non classés (NC).

L'organisation est la seule compétente pour établir le classement de La Course Elite. Une attention particulière sera apportée au classement des vingt premiers concurrents.

Même si La Course Elite est une épreuve chronométrée, l'esprit dans lequel se déroule cet événement reste avant tout la bonne humeur, la convivialité et la solidarité entre tous les concurrents.

Article 12 : résultats et récompenses

Chaque participant recevra un sac de récompenses après la ligne d'arrivée. Les tee-shirts sont exclusivement réservés aux participants des courses adultes.

Les trois meilleurs concurrents et les trois meilleures concurrentes de La Course Elite recevront des cadeaux spécifiques.

De nombreux lots seront également remis aux participants qui auront le mieux adhéré à l'esprit de La Haute Folie et séduit par leur déguisement, la bonne humeur, la solidarité, ...

Les résultats ainsi que les photos de remises de récompenses seront publiés sur le site internet de la manifestation.

Article 13 : droit à l'image – Commission nationale de l'informatique et des libertés

Chaque participant cède ses droits à l'image et autorise l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par les médias et l'organisation au cours de cet événement.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque inscrit dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article 14 : sécurité – respect de l'environnement

Chaque coureur veillera à la sécurité des autres concurrents, se doit de signaler un coureur en difficulté au jalonneur ou contrôleur le plus proche.

La sécurité et l'assistance seront assurées par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche (UDSP 50) qui mettra en place un dispositif prévisionnel de secours (DPS) conforme au cadre réglementaire en vigueur.

Les jalonneurs sur les chemins et les contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur participeront également à la sécurité sur les parcours.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé ou pour laisser passer en priorité les véhicules de secours.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition et devront être impérativement utilisées.

L'accès aux espaces privés en dehors des balisages (champs de culture, zones boisées, ...) est formellement proscrit.

Article 15 : Village-accueil de La Haute Folie

Pour que La Haute Folie soit un événement festif et convivial, aussi bien pour les concurrents que pour le public, les familles, les enfants, ... un village-accueil est installé tout près des lignes de départ et d'arrivée et à proximité des parkings.

Aux côtés du PC-Course et du PC-Secours, vous trouverez tous les services pour que cette journée vous soit agréable, notamment :

- restauration (sandwichs, saucisses, frites, pâtisseries, ...), buvette, tables ;
- vestiaires, consigne ;
- sanitaires, douches froides pour les concurrents ;
- espace « récupération » avec massages, soins du corps ;
- espace jeux pour enfants.

Article 16 : renseignements

Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur le site internet de la manifestation :

www.la-haute-folie.org

Pour toute information complémentaire, vous pouvez :

- envoyer un message à lahautefolie50@gmail.com ;
- ou téléphoner au 06 89 33 53 72 (André).